

ANNA LOBA

Université Adam Mickiewicz, Poznań

EXEMPLE AU SERVICE DE LA SPIRITUALITÉ CONJUGALE :  
LES COUPLES ROYAUX  
DANS *LE LIVRE DE LA VERTU DU SACREMENT DE MARIAGE*  
DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES

Abstract. Loba Anna, *Exemple au service de la spiritualité conjugale : les couples royaux dans « Le Livre de la vertu du sacrement de mariage » de Philippe de Mézières* [Exemplum in the service of marital spirituality: royal couples in *Le Livre de la vertu du sacrement de mariage* of Philippe de Mézières]. Studia Romanica Posnaniensia, Adam Mickiewicz University Press, Poznań, vol. XXXV: 2008, pp. 83-92. ISBN 978-83-232190-1-9. ISSN 0137-2475.

The reading of the didactic works dedicated to the feminine public at the end of the Middle Ages teaches us that their authors treat the marriage as a natural vocation of the woman and although they are not indifferent to the religious dimension of the conjugal reality, it is the terrestrial and profane aspect that interests them more. So the works such as the *Livre pour l'enseignement de ses filles* of Geoffroy de La Tour Landry, *Mesnagier de Paris* and even *Le Livre des Trois Vertus* of Christine de Pizan appear in the form of textbooks in which the women can find any sort of rules, even practical advice on how to become a good wife and how to make a successful marriage. Among these books concerning the conjugal *savoir-faire*, the treaty of Philippe de Mézières *Le Livre de la Vertu du sacrement de mariage et reconfort des dames mariés* (1385–1389) occupies a very particular place. At first because the material sphere and everyday life of the life of a couple interest him only marginally, then because he turns all his attention to the essence of the marriage. Through his return in the spiritual conceptions of the marriage Philippe de Mézières anticipates his time. By putting in the heart of the marriage the love, by putting the love as the foundation of the marital union, he contributes to the advent of the modern couple which will triumph only after the Council of Thirty.

La lecture des ouvrages didactiques adressés au public féminin à la fin du Moyen Âge nous enseigne que leurs auteurs traitent le mariage comme une vocation naturelle de la femme et quoiqu'ils ne soient pas indifférents à la dimension religieuse de la réalité conjugale, c'est son aspect terrestre et profane qui les intéresse davantage. Ainsi les œuvres telles que le *Livre pour l'enseignement de ses filles* du Chevalier de La Tour Landry, le *Mesnagier de Paris* et même, à certains égards, *Le Livre des Trois Vertus* de Christine de Pizan se présentent sous forme de manuels dans lesquels les femmes peuvent trouver toute sorte de préceptes, voire de conseils pratiques pour apprendre comment devenir une bonne épouse et réussir son mariage. Parmi ces livres portant sur le savoir-faire conjugal, le traité de

Philippe de Mézières *Le Livre de la vertu du sacrement de mariage et reconfort des dames mariées* (1385–1389) occupe une place très particulière. D'abord parce que la sphère matérielle et le quotidien de la vie d'un couple ne l'intéressent que marginalement, puis parce qu'il tourne toute son attention à l'essence même du mariage.

L'intention de Philippe est double et se résume dans une phrase qui revient modulée tout au long du livre : « conforter et confermer les bien contens en mariage et reconforter les tourblés et malcontens » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 219). Le projet de fortifier ceux qui souffrent dans le mariage s'adresse avant tout aux femmes car « dame a trop plus grant mestier de reconfort pour sa fragilité feminine que l'omme » (ibid.: 308). L'ouvrage semble en outre viser tout spécialement le public noble. En effet, comme nous apprenons du prologue, Philippe l'a dédié à ses bienfaiteurs – un noble baron et son épouse, identifiés par Joan B. Williamson comme Pierre de Craon et sa femme Jeanne de Châtillon (Williamson, 1984: 447-456). Toutefois l'auteur ne cesse pas de souligner la portée universelle de son traité en indiquant qu'il sera profitable à l'ensemble des fidèles : « toute creature devote » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 46), « gent laie » (ibid.: 107), « simples seculiers » (ibid.: 109).

#### LE MALAISE DANS LE MARIAGE

À l'origine du projet de Philippe reste la même constatation qu'on retrouve chez presque tous les critiques de l'institution du mariage : c'est une réalité imparfaite, on n'y est pas heureux. Ce vieux sujet, connu depuis l'Antiquité, est repris par le Moyen Âge, aussi bien par les théologiens et moralistes, religieux et laïcs, que par la littérature satirique. À partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle une véritable offensive antimatrimoniale se met en place dans la poésie cléricale qui dénonce le mariage comme une institution responsable d'aliéner l'individu et le réduire à la servitude (Payen, 1977: 413-430 ; Payen, 1981: 230). Le thème de méfiance des clercs à l'égard des liens conjugaux, leur refus de la conjugalité était, on le sait, magistralement traité par Jean de Meung dans le *Roman de la Rose* et il trouve son prolongement dans de nombreux ouvrages du XIV<sup>e</sup> siècle. Il suffit de mentionner les *Lamentations de Mathéolus* traduites par Jean le Fèvre ou le *Miroir du mariage* écrit par le contemporain de Philippe de Mézières Eustache Deschamps, dans lequel, rappelons-le, c'est Désir, Folie, Servitude et Fantaisie qui tiennent leur plaidoyer en faveur du mariage. L'ombre du *Roman de la Rose* plane aussi sur l'œuvre de Philippe qui commence la troisième partie de son livre consacrée aux maladies tourmentant les époux par la citation du *Roman de la Rose* : « Ainsy m'aist saint Julien, / que mariage est mal lyen » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 219)<sup>1</sup> et il n'hésite pas de déclarer dans la suite : « Pour une joye que en mariage l'omme treuve, .iiij. dolours souvent li queurent seure » (ibid.: 307).

<sup>1</sup> Cf. *Le Roman de la Rose*, éd. Strubel, 1992, v. 8837-8838, p. 480.

La littérature moralisatrice, les traités adressés aux femmes n'occulent pas non plus la face obscure du mariage. Les femmes n'y sont pas heureuses, elles peuvent être battues, maltraitées, trahies, abandonnées. Même dans le cas des ouvrages écrits par les hommes, tels que le *Livre du Chevalier de la Tour Landry* et le *Mesnager de Paris*, c'est la femme qui est montrée comme un être plus malheureux, plus faible, plus exposé aux humiliations, sévices, violences, à l'abandon et même à la mort de la main du mari. Mais il faut dire que les époux souffrent aussi. Est-ce la souffrance à laquelle pense Philippe de Mézières ?

Il écrit son ouvrage pour « pour adoucier les amaritudes des maux contents qui sont trop dures » (ibid.: 218). En effet, dans son Livre il veut reconforter « les dames mariees qui du lyen vaudroient estre quittes et desloyés » (ibid.: 220), il s'adresse à celles qui sont persuadées qu'elles ne peuvent pas aimer leurs maris (ibid.: 225) et à celles dont les maris sont si mauvais qu'elles pouvaient plutôt les appeler leurs ennemis (ibid.: 226). Il n'a pas d'illusion quant au fait que certains maris se montrent « rigoureux » envers leurs femmes (ibid.: 230), leur donnent l'occasion de « desperacion » (ibid.: 238), « par avarice et par haine laissent leurs femmes mal vestues, mal appareillies et comme mortes de fain » (ibid.: 252). Philippe est loin de se limiter à ces constatations. L'objet de son livre n'est pas la satire matrimoniale ni même la morale pratique. L'homme de la cour, un mondain, il connaît parfaitement les problèmes du monde et de la culture courtoise qu'il fréquente. Mais il n'en est pas prisonnier car il cherche à comprendre l'origine du mal qui habite le mariage et son ambition est de lui trouver un remède.

Quoique persuadé que la douleur est inhérente à l'état conjugal, Philippe de Mézières ne va pas jusqu'à identifier le mariage au mal et au péché. Il sait pourtant qu'aux époux malheureux et souffrants ce lien peut paraître odieux et insupportable. C'est pourquoi, en théologien plutôt que moraliste, il fait recours aux solutions radicales. Le mariage est une institution légitime mais moins louable que la virginité et la continence : « Tous les .iij. estas sont bons qui bien en scet user, mais il a grant difference en la perfection » – « l'estat de mariage, combien qu'i soit bon et bien approuvé, est le mains parfait » (ibid.: 217).

Dans la tradition théologique et moraliste chrétienne, le mariage a été traité comme un remède à la maladie de concupiscence, conformément aux paroles de saint Paul de la Première Épître aux Corinthiens : « mieux vaut se marier que de brûler » (1 Cor 7, 9), cependant pour Philippe de Mézières le mariage même est en quelque sorte une maladie qu'il faut soigner. Il faut rappeler que saint Paul dans la même épître où il conseille le mariage comme un remède, dit à propos des gens mariés : « Mais ceux-là connaîtront la tribulation dans leur chair, et moi, je voudrais vous l'épargner » (1 Cor 7, 28). Et saint Augustin, exégète de l'apôtre, d'affirmer dans son traité *De la sainte virginité (De sancta virginitate)* : « L'Apôtre voulait par là [...] détourner quelque peu du mariage ; non pas qu'il soit illicite ou défendu, mais parce qu'il est une cause de peines et de chagrins » (Saint Augustin, éd. Poujoulat et Raulx, 1869b: 129). Réfléchissant sur ce que signifie « la tribulation dans

la chair », il explique qu'elle peut résulter « des soupçons au sujet de la fidélité conjugale, des alarmes au sujet de la formation et de l'éducation des enfants, des craintes et des chagrins du veuvage » (ibid.). Toutefois de façon univoque il associe les tourments de la chair avec les relations sexuelles en les indiquant comme un obstacle grave pour atteindre la perfection spirituelle dans la vie conjugale, par rapport à la virginité, la continence et même la viduité (voir ibid., 21.21: 133). D'où la conclusion de saint Augustin, exprimée dans le traité *De ce qui est bien dans le mariage (De bono conjugali)* : « Aussi regardons-nous comme un signe de perfection dans les époux de renoncer, d'un consentement mutuel, aux relations conjugales ; dès lors plus ils sont parfaits, plus tôt ils y renoncent » (Saint Augustin, éd. Poujoulat et Raulx, 1869a: 107).

Philippe de Mézières suit la même voie. En se référant à l'autorité de Hugues de Saint Victor (1096–1141) il résume son traité *Sur la virginité de la bienheureuse Marie (De Beatae Mariae virginitate)* – « un livre moult bel » – pour prouver que le mariage est valable sans les rapports sexuels : « comment le sacrement de mariage puet estre saint et vray entre l'omme et la femme sans exercer l'office du sacrement de mariage, c'est assavoir charnele copulation » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 220). En effet, dans cette lettre en forme de traité le Victorien répond à la question d'un évêque qui l'avait consulté : comment concilier le mariage de Marie avec son vœu de virginité? Contre certains canonistes de l'époque carolingienne, Hugues soutient que le mariage ne consiste pas dans l'union physique (*copula*), mais dans le consentement mutuel (*consensus*) des époux et que ce consentement ne concerne pas l'acte physique mais le mariage lui-même qu'il définit comme « l'union légitime entre un homme et une femme dans laquelle, par suite d'un égal consentement, chacun se doit lui-même à l'autre » (Hugues de Saint-Victor, éd. Jollès, 2000: 191). Le mariage de Marie et de Joseph illustre parfaitement la thèse selon laquelle c'est le consentement et non la consommation, qui constitue l'alliance conjugale (Leclercq, 1983: 46). Hugues distingue donc l'union des cœurs, qui fonde le mariage, de l'union charnelle, qu'il appelle « office du mariage » qui accompagne le mariage mais ne le constitue pas (Poirel, 1998: 108-109). La première est « sacrement » de l'amour de Dieu et de l'âme, en esprit ; la seconde est sacrement de l'amour du Christ et de l'Église, dans la chair. Même sans les rapports sexuels le mariage reste donc légitime : « le mariage est d'autant plus véritable et saint qu'il est scellé par le seul lien de la charité et non par la concupiscence de la chair et l'ardeur du désir sensuel » (Hugues de Saint-Victor, éd. Jollès, 2000 : 193-195). Hugues ne condamne pas les relations charnelles dans le mariage. Pourtant en comparant la chaste union conjugale de Marie et de Joseph avec une alliance ordinaire, il pose la question : laquelle de deux est plus véritable et parfaite. Pour se répondre aussitôt : « N'est-elle pas beaucoup plus sainte si les deux époux deviennent un en esprit plutôt qu'un dans la chair ? » (ibid.: 195). Le discours de Hugues démontrant le caractère durable du mariage basé sur l'unité spirituelle et non pas charnelle est en même temps une exhortation à la continence sexuelle et à la virgi-

nité adressée aux époux chrétiens. Philippe de Mézières reprend fidèlement les idées de Victorien. Selon lui la vraie cause du mal et de la souffrance dans le mariage réside dans la rupture du lien sacré entre les époux qu'il appelle le « mariage spirituel » et qui est le reflet du lien existant entre l'âme humaine et Dieu. Ainsi, l'image du Christ-Époux, connue de l'Évangile et des visions des mystiques<sup>2</sup>, est utilisée par Philippe pour identifier les époux terrestres au Christ : « il doit souvenir a la dame mariee qu'elle n'a pas un mari seul, car elle en a .ij. auxquels elle a promis et foy et loyauté. C'est assavoir principalement a l'Espoulz de son ame » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 229). Le devoir des épouses chrétiennes est d'aimer ceux à qui elles sont liées par le sacrement du mariage. En même temps, pour Philippe de Mézières, dans l'esprit de saint Paul et saint Augustin, la continence est le seul remède efficace contre la souffrance inséparablement liée au mariage dans sa dimension humaine, terrestre et profane.

### LES MODÈLES ET LES EXEMPLES

Pour apaiser les âmes torturées par les désagréments de la vie conjugale, il propose des modèles et des exemples qui présentent des hommes et des femmes ayant surmonté leur faiblesse, leur amour propre et leurs préjugés. Le choix des exemples est très révélateur : les modèles classiques, contenus dans la Bible et dans la tradition sont complétés par les exemples contemporains. Pour Philippe, comme pour Hugues de Saint Victor, l'union de la Vierge Marie et Joseph est une référence majeure obligatoire : « La douce Vierge Marie, comme dit est, fu conjointe par sacrement de mariage espirituel au saint viellart Joseph vierge ; et fu sa vraie espouse selonc la loy, demourant vierge, et aussi Joseph vierge demoura son vray espous » (ibid.: 131). Leur mariage n'est pas seulement une preuve de la parfaite légitimité d'une union dépourvue de rapports sexuels, mais aussi un modèle que les hommes et les femmes ordinaires peuvent suivre et imiter : « et pluseurs autres Crestiens qui ont esté depuis conjoins par sacrement de mariage et si sont demourés chastes ou vierges » (ibid.: 223). Pour « conforter les dames mariees qui aiment la chasteté en leur mariage et les seigneurs aussy » (ibid.), il présente les exemples des époux chrétiens qui ont réalisé cet idéal.

Au centre de son argumentation se trouve un couple contemporain des nobles dont Philippe de Mézières a probablement connu la famille (Golenistcheff-Koutou-zoff, 1937: 27-30) : saint Elzéar de Sabran, comte d'Ariano (1285-1323) et sa femme la bienheureuse Delphine (1282-1360) : « Cy a biau miroir et gracieux, assés nouvel et fres pour y mirer les dames mariees et les seigneurs aussy qui ont la grace ou desirent de l'avoir de vivre chastement en mariage » (Philippe de Mézières, éd.

---

<sup>2</sup> Philippe de Mézières s'inspirait par ailleurs des révélations d'une grande mystique médiévale du XIV<sup>e</sup> siècle, Brigitte de Suède, canonisée en 1391 (éd. Williamson, 1993, note 161: 182-183).

Williamson, 1993: 224). Leur mariage a été célébré en 1299, mais Elzéar a accepté de respecter la promesse de virginité faite par Delphine. Les époux se sont engagés à tenir un vœu de chasteté parfaite et sont entrés comme tertiaires dans l'Ordre de saint François d'Assise. Eléazar est mort à l'âge de trente-huit ans. Delphine, devenue veuve s'est consacrée au service des pauvres (*Acta Sanctorum*, 27 septembre, t. VII: 528-594). Le comte a été canonisé en 1369 par le pape Urbain V. Le procès de canonisation de sa femme a été ouvert en 1363.

À l'instar de Marie et Joseph, Elzéar et Delphine réalisent le modèle de la virginité commune, mais Philippe souligne que l'initiative vient de la femme : « au pourchas de la saincte contesse » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 223). C'est elle qui a su « faire et dire au commencement de leur mariage » (ibid.). En conséquence « il furent ensamble conjoins par le loyen du sacrement de mariage par l'espace de .xxvj. ans continuellement dormans ensamble en un lit entre .ij. draps, et si n'atoucherent onques l'un a l'autre par maniere de l'office souvent repeté » (ibid.). Philippe précise encore et ajoute des détails suggestifs : « la benoite Dalphine [...] n'atoucha onques a son seigneur et espous en .xxvj. ans se n'estoit aucunesfois quant il fu malades ou quant elle li lavoit son chief » (ibid.: 224). Leur renoncement prouve pourtant la force de leur foi : « Et si estoit le conte un des plus biaux chevaliers que on peust trouver, et la contesse aussy des plus belles dames de son paÿs. Ilz estoient bialz, riches et en santé communaument et demourent jusques a la fin vierges et chastes » (ibid.: 223). Philippe, qui mentionne aussi sa présence à la canonisation, insiste sur l'actualité de l'exemple évoqué : « Cestui merveilleux fait est avvenu de nostre tamps » (ibid.: 224). En même temps il semble souligner son caractère exceptionnel : « n'oy onques le pareil » (ibid.: 223).

Et pourtant ce couple contemporain réalise un idéal de sainteté déjà connu dans l'histoire de la chrétienté. Philippe de Mézières évoque en effet le couple emblématique de Cécile et de Valérien<sup>3</sup>. Selon la légende, sainte Cécile aurait vécu à Rome aux premiers temps du christianisme. Chrétienne, née dans une famille patricienne, elle a voué sa vie à Dieu et fait vœu de virginité. Mariée contre son gré à un jeune païen nommé Valérien, non seulement elle a réussi à le convaincre de faire respecter son vœu mais elle l'a converti au christianisme (Jacques de Voragine, trad. Roze, 1902: 340-351)<sup>4</sup>. Philippe appelle Cécile « noble dame de Rome » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 273) et son mari : « un grant prince de Romme » (ibid.: 274). Outre la noblesse, il insiste sur la richesse, la jeunesse et

<sup>3</sup> L'importance de ce modèle pour les couples pratiquant la chasteté conjugale est attesté par l'hagiographie de Cunégonde (1234-1293), fille du roi Bela IV de Hongrie, épouse du prince polonais Boleslas le Pudique (*Acta Sanctorum*, 24 juillet, t. V: 676-677).

<sup>4</sup> Pour parler de sainte Cécile et de sainte Elisabeth, Philippe de Mézières profite probablement de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, vu de nombreuses similitudes entre deux récits. Il cite d'ailleurs l'œuvre de l'auteur dominicain à propos de Marie d'Espagne – autre femme modèle qu'il avait connue – en disant que ses paroles sont dignes de « [sainte] memoire et d'estre mis en escript en la Legende Doree pour conforter les dames mariees bien contentes de leur mariage et reconforter les malcontentes » (éd. Williamson, 1993: 294).

l'exceptionnelle beauté de ses héros. En parlant de l'initiative de Cécile, il utilise les mêmes mots qu'il a employés à propos de la bienheureuse Delphine : « quant vint la nuit des noces et elle fu couchie avec son biau mari, elle sot tant dire et tant preschier a son mari qu'elle demoura vierge » (ibid.). Il présente Cécile comme une épouse du Christ et il souligne davantage son répugnance envers l'œuvre de la chair : « le jour de ses noces quant les orgles et instrumens sonnoient, en son cuer elle chantoit et disoit a son tres doulz Espoulz Jesu Crist, "Seigneur, veuilles garder mon cuer et mon corps qu'il ne soit souille d'ordure a ce que je ne soye confondue" » (ibid.). Et pourtant la conclusion est pareille et rejoint l'argument théologique : « Ceste vierge fu vraye espouse de Valerien et si demoura vierge, et son mari vierge et chaste, confourmant le sacrement de mariage espirituel » (ibid.).

En évoquant ces couples nobles, beaux et chastes, Philippe exalte la présence d'une longue tradition spirituelle qui sanctifie le mariage et l'oppose à celle du mariage désenchanté qui se manifeste à son époque à travers son caractère conventionnel et même vide, dénoncé par une grande partie de la littérature courtoise. En juxtaposant les exemples anciens et contemporains il démontre la pérennité et la puissance de la conception chaste, voire spirituelle du mariage. Toutefois Philippe de Mézières reste réaliste. En évoquant l'exemple de saint Elzéar, il dit : « tous ne puent pas vivre chastement en mariage, saintefiant le sacrement espirituel de mariage comme le saint conte dessusdit, car il n'est pas aussy [de] nécessité » (ibid.: 224).

Pour renforcer son argumentation il fournit un autre exemple royal de la vie conjugale conforme à l'idéal et libre de déceptions que procure d'habitude le mariage, celle de sainte Elisabeth de Hongrie (1207–1231), fille d'André II de Hongrie, morte en 1231 et canonisée en 1235. Son mariage avec le landgrave Louis IV de Thuringe, quoique arrangé pour des raisons politiques, a été heureux. En 1227, son époux est mort au moment de s'embarquer pour la croisade. Elisabeth s'est retrouvée veuve à vingt ans, enceinte d'un troisième enfant. Elle a refusé de se remarier, revêtu l'habit du Tiers-ordre franciscain et elle a mis tous ses revenus au service des misérables. Elle est morte à vingt-quatre ans (Jacques de Voragine, trad. Roze, 1902: 308-340). Philippe souligne et semble approuver l'obéissance filiale de son héroïne : « par obediencie de ses parens fu mariee et ot plusieurs enfans » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 335). Si sainte Cécile est appelée martyre en raison de sa mort glorieuse car le supplice du commerce conjugal lui a été épargné, ce titre est donné à sainte Elisabeth à cause des souffrances qu'elle a dû endurer dans le mariage. Comme dit Philippe l'acte charnel « li estoit comme martire, pour l'amour qu'elle avoit a chasteté » (ibid.). Sa part dans la décision de son mari de prendre la croix, est soulignée aussi bien par Jacques de Voragine que par Philippe, mais ce qui dans la *Légende dorée* semble une exhortation de la bonne chrétienne : « Alors la bienheureuse Elisabeth, désirant que son mari employât la puissance de ses armes à la défense de la foi, l'engagea, par ses exhortations salutaires, à aller visiter la Terre-Sainte » (Jacques de Voragine, trad. Roze, 1902: 319),

Philippe présente comme une initiative de se débarrasser de son mari et ainsi éviter les souffrances liées aux devoirs conjugaux : « pour mieulx plaire a Dieu et vivre chastement elle manda son mari oultre mer au service de Dieu et voua que se Dieu vouldroit prendre son mari tous les jours de sa vie elle viveroit en continence, comme elle fist tres saintement après la mort de son mari » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 335). À cette occasion Philippe n'hésite pas à exprimer de façon ferme sa réprobation du côté charnel du mariage, en parlant d'« office contagieux, perilleux et dangereux » (ibid.).

La liste des couples royaux exemplaires est complétée par l'évocation de bonnes et de mauvaises épouses des monarques. Le rôle de la femme est primordial dans le mariage idéal, fondé sur les vœux de chasteté, car la vie chaste est due à l'initiative de la femme. Philippe procède de la même façon comme dans le cas des couples exemplaires – il cite d'abord les exemples des saintes femmes du passé pour les confronter à leurs figures contemporaines.

Dans le cercle des mauvaises épouses royales proches de son temps se retrouvent : Jeanne de Naples (1326–1382), reine de Naples et comtesse de Provence, épouse d'André de Hongrie qu'elle fait assassiner. Philippe l'évoque dans la partie de son livre consacrée spécialement aux maladies desquelles souffrent les femmes malheureuses dans leur mariage, comme exemple de femme touchée par la « frenesie en la teste », symptôme grave de l'absence de l'amour dans le mariage : « quant la personne s'est tant laissie couler en la hayne du sacrement de son mariage, et que l'amour est tournée en hayne » (ibid.: 236). Pour raconter cet exemple, Philippe puise dans sa riche expérience : « une grant royne que je bien cogneux » (ibid.), et met l'accent sur la contemporanéité des faits évoqués. Cette histoire se trouve confrontée à l'« exemple horrible » d'une autre épouse responsable du meurtre de son époux, cette fois-ci puisé dans l'histoire, celle de Rosemonde, femme du roi des Lombards, Alboin dont l'histoire, connue dès le VIII<sup>e</sup> siècle grâce à Paul Diacre (*Historia Langobardorum*) est reprise par Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*<sup>5</sup> qui est la source probable de Philippe (cf. éd. Williamson, 1993, note 49: 238-239). Le diagnostic dans les deux cas est pareil : le vrai péril pour le mariage, la cause de tous les maux est le manque d'amour que Philippe identifie avec le désespoir causant la rupture du lien spirituel.

De la même façon Philippe évoque les exemples de bonnes épouses royales. Il se souvient d'une reine qu'il avait connue : Alice d'Ibelin (v. 1305–1386), seconde femme de Hugues IV de Lusignan, roi de Chypre. Il montre la véritable noblesse spirituelle de cette femme qui consistait dans son obéissance envers son époux et son humilité envers les pauvres et nécessiteux : « par le commandement de son seigneur et mari, et par grant devotion aussy, a ses propres mains appareilloit la viande d'un frere carmelite, legat apostolique [...] pour ce que ledit legat estoit

<sup>5</sup> L'histoire de Rosemonde et Alboin est contenue dans la légende de saint Pélage (Jacques de Voragine, trad. Roze, 1902: 440-441).

encheus en une grant maladie en laquelle communalment il ne mengoit autre viande que celle que la dicte royne appareilloit de ses mains » (Philippe de Mézières, éd. Williamson, 1993: 280). L'exemple d'une contemporaine est de nouveau associé à l'exemple d'une sainte femme du passé, cette fois-ci de la Bible. Rebecca, femme d'Isaac est présentée par Philippe comme une « noble dame si riche et si poissant » (ibid.: 279) qui ne rechignait pas à préparer les repas pour son mari et ses enfants. La perfection et sainteté de deux femmes vient d'après Philippe de Mézières de l'amour du Christ, leur « Espoualz immortel » et de l'amour de leur mari mortel.

On voit donc qu'à travers les exemples des couples royaux, anciens et surtout contemporains, où le rôle principal jouent la chasteté et l'abstinence, De Mézières indique la voie du salut pour tous ceux qui souffrent unis par les liens sacrés du mariage. Le malaise et la crise que le commun des hommes et des femmes vivent dans l'union conjugale sont dus à l'oubli de sa dimension spirituelle et à l'absence de l'amour. Les modèles à suivre donnés servent à refaire ou reformer l'institution du mariage de l'intérieur par la pratique de la pureté, de l'amour qui l'ont depuis longtemps déserté. Promouvoir cette réforme spirituelle grâce aux images des couples royaux, c'est le grand enjeu du projet de Philippe.

#### RETOUR AUX ORIGINES ? MARIAGE D'AMOUR ?

Comment expliquer ce retour à un idéal quasi monastique qui semblait presque totalement effacé par le modèle mondain du mariage ? S'agit-il vraiment de la reviviscence d'un ancien rêve des premiers chrétiens qui spiritualisent le mariage ? L'influence croissante de Hugues de Saint Victor au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle parmi les théologiens comme Jean Gerson et mystiques comme Jan van Ruusbroec, auteur de *l'Ornement des noces spirituelles* pourrait conforter partiellement cette hypothèse (Poirel, 1998: 121 ; 136-137 ; Bologne, 1997: 146). Mais la revendication radicale du renoncement à la sexualité dans le mariage, la virginité et la continence comme remède aux malaises conjugaux peuvent paraître des solutions quelque peu utopiques et peu pratiques dans la société où le mariage se fait vénal et utilitaire. Compte tenu de la spécificité du discours exemplaire où l'exemple à suivre doit être exceptionnel, on peut les traiter pourtant comme une tentative de transgresser la dimension temporelle et précaire du mariage pour dévoiler sa dimension spirituelle et irréductible à tout intérêt terrestre.

Philippe de Mézières est persuadé que cette idée du mariage ne peut être réalisée que s'il est fondé sur un véritable amour. Cette théologie du mariage est complétée par la théologie de l'amour contraire au raffiné égoïsme courtois, il s'agit de l'amour moderne de deux époux qui se perfectionnent mutuellement, qui prennent ensemble le chemin de la sainteté.

Je me pencherais donc vers l'idée que Philippe de Mézières à travers son retour aux conceptions spirituelles du mariage devance son époque. En mettant au cœur du

mariage l'amour, en posant l'amour comme fondement de l'union conjugale, il contribue à l'avènement du couple moderne qui triomphera seulement après le Concile de Trente (Walch, 2002: 27-28). Sans renoncer à la morale sévère il reste très sensible aux valeurs conjugales, au perfectionnement mutuel des époux sur la voie du salut. À la fin du *trecento* il est sans doute un des grands précurseurs de la civilisation conjugale dont la genèse est d'habitude située selon les historiens au XVI<sup>e</sup> siècle.

## SOURCES

*Acta Sanctorum*, source : <http://gallica.bnf.fr>

Saint Augustin, (1869a) (éd. J.J.F. Poujoulat et J.B. Raulx), « De ce qui est bien dans le mariage », trad. M. l'abbé Burleraux, in : *Œuvres complètes*, t. XII, Bar-Le Duc : L. Guérin ; source : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch>

Saint Augustin, (1869b) (éd. J.J.F. Poujoulat et J.B. Raulx), « De la sainte virginité », trad. M. l'abbé Burleraux, in : *Œuvres complètes*, t. XII, Bar-Le Duc : L. Guérin ; source : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch>

Guillaume de Lorris et Jean de Meun (1992) (éd. et trad. A. Strubel), *Le Roman de la Rose*, Paris : Librairie Générale Française.

Hugues de Saint Victor (2000) (éd. et trad. B. Jollès), « Sur la virginité de la bienheureuse Marie », in : *L'Œuvre de Hugues de Saint-Victor*, t. 2, Tournai : Brepols.

Jacques de Voragine (1902) (trad. J.-B. M. Roze), *La Légende dorée*, t. 3, Paris : Édouard Rouveyre ; source : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch>

Philippe de Mézières (1993) (éd. J.B. Williamson), *Le Livre de la vertu du sacrement du mariage*, Washington : The Catholic University of America Press.

## ÉTUDES

Bologne J.-C. (1997), *Histoire du mariage en Occident*, Paris : Hachette.

Golenistcheff-Koutousoff E. (1937), *Étude sur „Le livre de la vertu du sacrement de mariage et reconfort des dames mariées” de Philippe de Mézières*, Belgrade : Impr. Svetlost.

Payen J.-Ch. (1977), « La crise du mariage à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle d'après la littérature française du temps », in : *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, éd. G. Duby et J. Le Goff, Rome : École Française de Rome.

Payen J.-Ch. (1981), « La „mise en roman” du mariage dans la littérature française des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : de l'évolution idéologique à la typologie des genres », in : *Love and marriage in the twelfth century*, dir. W. Van Hoecke et A. Welkenhuysen, Leuven : Leuven University Press.

Poirel D. (1998), *Hugues de Saint-Victor*, Paris : Les Éditions Du Cerf.

Walch A. (2002), *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français : XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Les Éditions du Cerf.

Williamson J.B. (1984), « La première traduction française de *L'Histoire de Griseldis* de Pétrarque : pour qui et pourquoi fut-elle faite », *Amour, mariage et transgressions au Moyen Âge*, éd. D. Buschinger et A. Crépin, Université de Picardie, Centre d'Études Médiévales, Göppingen : Kümmerle, 1984.